



N° 2387 - VALEO

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

COMPTES AU 31/12/2023



TABLE DES MATIERES

SYNTHESE	4
A. ACTIVITE ET RESULTATS	6
A.1 Activité et informations générales	6
A.2 Résultats de souscription	10
A.2.1 Analyse du résultat de souscription	10
A.3 Résultats des investissements	11
A.3.1 Analyse du résultat des investissements	11
A.4 Résultats des autres activités	11
A.4.1 Analyse du résultat des autres activités.....	11
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	12
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	12
B.1.1 L'organisation existante	12
B.1.2 L'organisation dans le référentiel Solvabilité II	14
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	15
B.3 Système de gestion des risques, y compris ORSA	16
B.3.1 Système de gestion des risques	16
B.3.2 L'identification et la mesure des risques.....	17
B.3.3 L'ORSA – système de gestion des risques	18
B.4 Système de contrôle interne	19
B.5 Fonction audit interne	20
B.6 Fonction actuarielle	21
B.6.1 Organisation de la fonction actuarielle	21
B.7 Sous-traitance	21
B.8 Adéquation au système de gouvernance	22
C. PROFIL DE RISQUE	23
C.1 Souscription	23
C.1.1 Description du portefeuille	24
C.1.2 Description des expositions aux risques	24
C.1.3 Concentrations de risques.....	25
C.2 Marché	25
C.2.1 Description du portefeuille de placements.....	26
C.2.2 Description des expositions aux risques	26

C.2.3	Concentration.....	29
C.3	Crédit.....	29
C.3.1	Description du portefeuille	29
C.3.2	Description des expositions aux risques	29
C.4	Liquidité.....	30
C.5	Risque opérationnel	30
D.	VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE.....	32
D.1	Actifs	33
D.1.1	Actifs incorporels.....	33
D.1.2	Placements	33
D.1.3	Provisions techniques cédées	33
D.1.4	Impôts différés actifs.....	34
D.1.5	Créances et Autres actifs.....	34
D.2	Passifs.....	34
D.2.1	Provisions techniques.....	34
D.2.2	Autres passifs	37
D.3	Méthodes de valorisation alternatives	37
D.4	Autres informations	37
E.	GESTION DU CAPITAL	38
E.1	Fonds propres	38
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	38
E.2.1	SCR global	38
E.2.2	Minimum de capital requis	41
E.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	41
E.4	Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	41
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	41
E.6	Autres informations	41
ANNEXES	42

SYNTHESE

Cette synthèse est réalisée conformément à l'article 304 tiret 2 des Actes délégués. Elle reprend tous les changements importants survenus dans l'activité et les résultats de la mutuelle depuis le 31/12/2022.

Les éléments présentés portent sur :

- // Son activité et ses résultats,
- // Son système de gouvernance,
- // Son profil de risque,
- // Sa valorisation à des fins de solvabilité et la gestion de son capital.

Activité et résultats

La Mutuelle VALEO couvre l'ensemble des salariés et anciens salariés des entreprises françaises du Groupe VALEO. Elle couvre les risques Maladie (Branche 2) et Accident (Branche 1) classés en Lob 1 – Frais Médicaux (Line of business ou ligne d'activité).

L'activité se caractérise en 2023 par une dégradation de la charge des prestations (+15,3 %) compensé partiellement par augmentation des cotisations (+3,1 %).

La Mutuelle VALEO a souscrit un traité de réassurance avec Klesia Mut', en quote-part à 50 %.

Systeme de gouvernance

Information générale

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle VALEO a nommé les dirigeants effectifs : le Président de la Mutuelle et le Directeur de la Mutuelle.

Il a également été désigné comme responsables des fonctions clés quatre administrateurs.

Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Le processus ORSA réalisé en 2023 a confirmé la bonne solvabilité de la mutuelle en temps « normal » ou en situation de crise.

A ce jour, les principaux risques identifiés par la Mutuelle VALEO sont des risques opérationnels et stratégiques.

Sous-traitance

Un processus dédié à la maîtrise des activités externalisées est mis en place, notamment avec la rédaction d'une politique de sous-traitance, reconduite et validée au CA du 07/02/2023.

Celle-ci fixe l'objectif, le domaine d'application, la tolérance aux risques de la sous-traitance, le processus de maîtrise des activités externalisées, le pilotage de la sous-traitance et les outils de suivi des sous-traitants.

La supervision des sous-traitants est à la charge des responsables des fonctions clé.

A ce titre, chacun d'eux est responsable de l'analyse des risques de sous-traitance, du suivi et du contrôle des sous-traitants sur son périmètre. Aussi, il est établi le reporting nécessaire au pilotage de la sous-traitance en lien direct avec sa fonction.

Le profil de risque

Le profil de risque de la Mutuelle VALEO a peu évolué. Il a été formalisé dans ce rapport. Il a été notamment construit à partir de la cartographie des risques de la mutuelle et à partir du processus ORSA.

Les principaux risques identifiés sont traités et analysés dans le cadre de l'ORSA :

- // Risque de sinistralité importante ;
- // Risque de perte du contrat sur le périmètre des actifs et de conservation des retraités ;
- // Risque de perte du réassureur et d'augmentation du taux de frais.

Valorisation à des fins de solvabilité et gestion du capital

La Mutuelle VALEO évalue ses capitaux de solvabilité en utilisant la formule standard telle que décrite dans les actes délégués.

La courbe des taux utilisée est la courbe des taux sans risques fournie par l'EIOPA sans *volatility adjustment* au 31/12/2023.

Les fonds propres économiques de la mutuelle s'élèvent à 9 106 K€ en 2023 contre 9 448 K€ en 2022 (soit en baisse de -4 %).

Le capital de solvabilité requis a été estimé à 3 960 K€ en 2023 contre 3 606 K€ en 2022. Au global, le ratio de solvabilité de la mutuelle est égal à 230 % en 2023 contre 262 % en 2022.

Contexte d'inflation et de dégradation de la sinistralité

La mutuelle est vigilante aux effets de l'inflation sur le résultat, et en particulier sur le niveau des prestations payées. La mutuelle suit mensuellement les montants de prestations payées pour alerter rapidement en cas de dérive importante.

Des scénarii de stress, et en particulier des scénarii spécifiques sur la poursuite d'un contexte inflationniste, ont été réalisés afin d'anticiper les conséquences de la crise sur la solvabilité de la mutuelle.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1 Activité et informations générales

La Mutuelle Valeo est une mutuelle régie par le livre 2 du Code de la Mutualité. La Mutuelle VALEO dispose des agréments administratifs suivants relevant du Code la Mutualité :

- // branche d'agrément 1 : Accidents,
- // branche d'agrément 2 : Maladie.

Elle commercialise des contrats d'assurance santé à caractère collectif à adhésion facultative ou obligatoire. Les régimes proposés ont pour objet le remboursement de frais médicaux en complément aux remboursements du Régime Général de Sécurité Sociale, incluant :

- // des remboursements sur la base du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale,
- // des remboursements forfaitaires.

Les garanties sont exclusivement réservées aux salariés, anciens salariés et retraités de l'entreprise Valeo ainsi qu'à leurs familles remplissant les conditions d'adhésion définies à l'article 4 du Règlement Mutualiste de la Mutuelle VALEO.

La Mutuelle VALEO est immatriculée au Répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 784 718 397.

Les cotisations de la mutuelle nettes de la TSA (taxe spéciale additionnelle) et de la TSCA (Taxe Sur les Contrats d'Assurance) sont égales à 21 103 K€ sur l'exercice 2023.

L'effectif mutualiste est passé de :

- // 16 439 cotisants pour 36 676 Bénéficiaires au 31/12/2022,
- // 16 644 cotisants pour 36 503 Bénéficiaires au 31/12/2023.

Stratégie globale de l'entreprise

Le plan stratégique de la Mutuelle VALEO a été arrêté après considération des éléments suivants :

- // La Mutuelle VALEO est une mutuelle d'entreprise, partenaire historique de l'entreprise VALEO depuis 1949. Le périmètre de la Mutuelle est lié à celui de l'entreprise VALEO. Elle n'est pas une mutuelle interprofessionnelle. Elle n'a pas vocation à accueillir d'autres adhérents que les salariés actuels et les retraités de l'entreprise VALEO et n'a donc pas de stratégie de multidistributions.
- // La Mutuelle a pour ambition de proposer à ses adhérents actuels et futurs des prestations de qualité au meilleur coût possible. Elle a vocation à faire évoluer les prestations et les services proposés afin de satisfaire les besoins de ses adhérents en matière de santé.
- // La Mutuelle a choisi d'être assureur de son risque santé. La marge de solvabilité répond aux exigences des normes prudentielles Solvabilité 2. La Mutuelle n'a pas vocation à développer sa marge de solvabilité au-delà du niveau nécessaire pour répondre aux exigences prudentielles.

Depuis le 01/01/2016, la Mutuelle VALEO dispose d'un mécanisme de réassurance en quote-part à 50% auprès de KLESIA Mut'. Depuis 2018, ce traité comporte un mécanisme de partage des résultats via la dotation d'une réserve générale.

La Mutuelle VALEO a confié l'ensemble de son activité de gestion des prestations et des cotisations :

- // À Klesia Mut', mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 529 168 007,
- // Concernant l'activité tiers-payant, celle-ci est sous-traitée à ALMERYS jusqu'au 31.12.2021. Depuis le 01.02.2022, cette activité est sous-traitée à Plansanté.

Les activités de gestion administratives, comptables et statistiques ainsi que la veille règlementaire sont réalisées par Klesia Mut'.

Klesia Mut' exécute également pour le compte de la mutuelle les missions dévolues aux fonctions clés. Pour la mise en œuvre opérationnelle, la mutuelle VALEO autorise Klesia Mut' à subdéléguer lesdits travaux sous réserve que soient mises à la charge du subdélégataires les mêmes obligations que celles mises à sa charge propre.

Le contrôle interne de l'ensemble de ces activités relève de la responsabilité du Conseil d'administration de la mutuelle VALEO.

Klesia Mut' a pour objectif d'assurer la gestion pérenne de la mutuelle VALEO par la mise en œuvre de moyens humains, matériels et informatiques tout en respectant l'autonomie et la liberté d'administration de la Mutuelle.

Bilan et comptes de résultats simplifiés

Le tableau ci-dessous reprend les postes principaux de l'actif et du passif du bilan social de la Mutuelle VALEO au 31/12/2023 et au 31/12/2022.

Bilan Solvabilité 1					
<i>(Montants en K€)</i>					
Actif	2023	2022	Passif	2023	2022
Actifs incorporels	-	-	Fonds propres	8 800	9 938
Placements	9 224	8 684	Provisions techniques Santé	2 351	1 686
Provisions techniques cédées	1 124	815	Autres provisions techniques	-	23
Impôts différés actifs	-	-	Impôts différés passifs	-	-
Créances d'assurance	2 193	2 282	Dettes bancaires	-	-
Trésorerie et équivalent	675	2 122	Dettes d'assurance	786	1 303
Autres créances et autres actifs	22	170	Autres dettes	1 302	1 123
TOTAL	13 238	14 073	TOTAL	13 238	14 073

La taille du bilan comptable est plus faible que celle de l'année dernière (13 238 K€ en 2023 contre 14 073 K€ en 2022). Une augmentation des placements (+ 540 K€) et une baisse significative de la trésorerie (675 K€ en 2023 contre 2 122 K€ en 2024, soit - 1 148 K€) en lien avec un résultat déficitaire, sont constatées. Les provisions cédées sont également en hausse (+ 310 K€). Au passif, les provisions techniques sont en hausse en lien avec une dotation de PSAP (+ 664 K€). Une diminution des dettes d'assurance est constatée (786 € en 2023 contre 1 303€ en 2022).

Le tableau ci-dessous reprend les postes principaux des comptes de résultat technique et non technique de la Mutuelle VALEO pour l'exercice 2023 et pour l'exercice 2022.

Comptes de résultats

(Montants en K€)

Techniques Non Vie	2023			2022
	Brut	Réass	Net	Net
(+) Primes acquises	21 103	10 551	10 551	10 230
(+) Produits des placements alloués	4	-	4	-
(+) Autres produits techniques	28	-	28	11
(-) Charges de sinistres	- 21 847	- 10 405	- 11 442	- 9 559
(-) Frais d'acquisition et d'administration	- 716	- 686	- 30	- 77
(-) Charges des autres provisions techniques	- 6	-	- 6	- 29
(-) Autres charges techniques	- 195	-	- 195	- 145
TOTAL	- 1 629	- 540	- 1 089	431

(Montants en K€)

Non techniques	2023	2022
	Net	Net
(+) Résultat technique	- 1 089	431
(+) Produits des placements	115	279
(-) Charges des placements	- 85	- 909
(-) Autres charges non techniques	- 79	- 46
(+) Autres produits non techniques	-	1
(+) Résultat exceptionnel	-	-
(-) Impôts sur le résultat	-	-
TOTAL	- 1 138	- 244

Entre 2023 et 2022, le résultat après impôts s'est dégradé (- 1 138 K€ en 2023 contre - 244 K€ en 2022). Cette dégradation de résultat s'explique principalement par une diminution du résultat technique en 2023 (- 1 629 K€ en 2023 contre + 866 K€ en 2022). Le produit et la charge des placements font ressortir un résultat positif.

Bilan prudentiel et solvabilité de la mutuelle

Le tableau ci-dessous reprend les postes principaux de l'actif et du passif du bilan prudentiel Solvabilité 2 de la Mutuelle VALEO au 31/12/2023 et au 31/12/2022.

Bilan Prudentiel

(Montants en K€)

Actif	2023	2022	Passif	2023	2022
	Actifs incorporels	-		-	Fonds propres S2
Placements	9 664	8 589	Provisions techniques Santé	2 235	2 077
Provisions techniques cédées	876	787	Autres provisions techniques	-	-
Impôts différés actifs	-	-	Impôts différés passifs	-	-
Créances d'assurance	2 193	2 282	Dettes bancaires	-	-
Trésorerie et équivalent	675	2 122	Dettes d'assurance	786	1 303
Autres créances et autres actifs	22	170	Autres dettes	1 302	1 123
TOTAL	13 430	13 951	TOTAL	13 430	13 951

Une baisse de la taille du bilan est constatée entre le bilan prudentiel au 31/12/2023 et celui au 31/12/2022. Cette baisse est similaire à celle constatée dans le bilan comptable.

Les fonds propres sont en légère baisse à fin 2023 (9 106 K€ en 2023 contre 9 448 K€ en 2022). Plusieurs effets caractérisent cette variation :

- D'une part, une diminution de l'actif (- 522 K€) est observée à travers les placements et la trésorerie (- 373 K€), traduisant le résultat négatif constaté en 2023. Les autres créances et autres actifs sont également en baisse (- 148 K€) ;
- D'autre part, le passif hors fonds propres diminue dans une moindre mesure (- 180 K€). Cette variation reflète la diminution des dettes d'assurance et de réassurance (- 517 K€) compensé par l'augmentation des autres dettes et des provisions techniques (respectivement + 179 K€ et + 180 K€).

Le tableau suivant permet de rapprocher le bilan prudentiel au bilan comptable au 31/12/2023 :

Bilan Cadre Comptable et Bilan Solvabilité 2 - 31/12/2023					
<i>(Montants en K€)</i>					
Actif	Cadre comptable actuel	Solvabilité 2	Passif	Cadre comptable actuel	Solvabilité 2
Actifs incorporels	-	-	Fonds Propres	8 800	9 106
Placements	9 224	9 664	Provisions techniques Santé	2 351	2 235
Provisions techniques cédées	1 124	876	Autres provisions techniques	-	-
Impôts différés actifs	-	-	Impôts différés passifs	-	-
Créances d'assurance	2 193	2 193	Dettes bancaires	-	-
Trésorerie et équivalent	675	675	Dettes d'assurance	786	786
Autres créances et autres actifs	22	22	Autres dettes	1 302	1 302
TOTAL	13 238	13 430	TOTAL	13 238	13 430

Le tableau ci-dessous reprend le niveau des fonds propres et le ratio de couverture de la Mutuelle VALEO au 31/12/2023 et au 31/12/2022.

Capital de Solvabilité Requis (SCR)	2023	2022	Variation	Variation (%)
Fonds Propres économiques (couverture du SCR)	9 106	9 448	- 341	-4%
Capital de Solvabilité Requis (SCR)	3 960	3 606	354	10%
Minimum de Capital Requis (MCR)	2 700	2 700	-	0%
Taux de couverture du SCR	230%	262%	-32%	-12%
Taux de couverture du MCR	337%	350%	-13%	-4%

L'évaluation du besoin en fonds propres Solvabilité 2 fait apparaître un ratio de couverture de 230 % au 31/12/2023. Ce dernier diminue par rapport au ratio de solvabilité de 262 % constaté au 31/12/2022, du fait d'une augmentation significative du SCR combinée à une baisse des fonds propres. Les fonds propres économiques sont intégralement en tier 1, et sont donc identiques pour la couverture du MCR et du SCR.

A.2 Résultats de souscription

A.2.1 Analyse du résultat de souscription

L'activité de la Mutuelle VALEO est concentrée sur le Lob 1 (line of business ou branche d'activité) : frais médicaux courts termes (non assimilable à des techniques vie).

Le résultat de souscription de la Mutuelle VALEO est le suivant :

Résultats de Souscription bruts de réassurance

(Montants en K€)

Techniques	2023 brut	2022 brut
(+) Primes acquises	21 103	20 460
(-) Charges de sinistres	- 20 855	- 18 084
(-) Frais de gestion	- 992	- 608
(-) Frais d'acquisition et d'administration	- 716	- 740
(-) Charges des autres provisions techniques	- 6	- 29
(+) Autres produits et charges techniques	- 167	- 134
TOTAL	- 1 634	866

Résultats de Souscription de réassurance

(Montants en K€)

Techniques	2023 reass	2022 reass
(+) Primes acquises	10 551	10 230
(-) Charges de sinistres	- 10 405	- 9 132
(-) Frais d'acquisition et d'administration	- 686	- 663
(-) Autres charges techniques	-	-
TOTAL	- 540	435

Résultats de Souscription nets de réassurance

(Montants en K€)

Techniques	2023 net	2022 net
(+) Primes acquises	10 551	10 230
(-) Charges de sinistres	- 10 450	- 8 952
(-) Frais de gestion	- 992	- 608
(-) Frais d'acquisition et d'administration	- 30	- 77
(-) Charges des autres provisions techniques	- 6	- 29
(+) Autres produits et charges techniques	- 163	- 134
TOTAL	- 1 089	431

Le compte de résultat au 31/12/2023 permet de constater les éléments suivants :

// **Les cotisations acquises brutes** augmentent (3,1 %) ;

// **Les frais** de la Mutuelle établis contractuellement en pourcentage des cotisations

augmentent par rapport à 2022 (- 992 K € en 2023 contre - 608 K€ en 2022) ;

- // **La charge de prestations brute** augmente en 2023 (15,3 %) traduisant une dotation en PSAP de + 644 K€ ;
- // **La réassurance** : La Mutuelle VALEO est réassurée en quote-part à 50 %, depuis le 01/01/2016, auprès d'un seul réassureur, Klesia Mut', qui est également le gestionnaire de prestations et des cotisations.

Finalement, le résultat de souscription net de réassurance de la Mutuelle VALEO s'élève à - 1 089 K€ en 2023 contre + 431 K€ en 2022.

A.3 Résultats des investissements

A.3.1 Analyse du résultat des investissements

La majorité des investissements de la Mutuelle VALEO est en OPCVM et le résultat se décompose de la manière suivante :

Résultats financiers		
<i>(Montants en K€)</i>		
Techniques et non techniques	2023 Brut	2022 Brut
(+) Revenus des placements	38	1
(+) Autres produits des placements	-	-
(+) Profits provenant de la réalisation des placements	82	278
(-) Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	0
(-) Autres charges des placements	-	35
(-) Pertes provenant de la réalisation des placements	-	51
TOTAL	34	- 630

Au 31/12/2023, la Mutuelle VALEO affiche une performance financière comptable de 0,4 %. Celle-ci est bien plus importante qu'en 2022 du fait de la diminution des pertes provenant de la réalisation des placements.

A.4 Résultats des autres activités

A.4.1 Analyse du résultat des autres activités

Résultats des autres activités		
<i>(Montants en K€)</i>		
Techniques et non techniques	2023	2022
(-) Autres charges et produits non techniques	-	79
(+) Résultat exceptionnel	-	-
(-) Impôts sur le résultat	-	-
TOTAL	- 79	- 45

Le résultat des autres activités s'élève à -79 K€ en 2023 contre - 45 K€ en 2022.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 L'organisation existante

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux des instances de la Mutuelle VALEO sont conformes aux règles du code de la mutualité et aux exigences de Solvabilité 2.

Le système de gouvernance actuel de la mutuelle est composé de deux organes majeurs :

- // L'Assemblée Générale
- // Le Conseil d'Administration.

Les statuts et le règlement mutualiste détaillent ces modalités de fonctionnement.

L'Assemblée Générale

Composition de l'Assemblée Générale :

L'assemblée générale est composée :

- // des membres participants qui ont adhéré individuellement ou dans le cadre d'un accord de santé obligatoire,
- // des membres honoraires.

Chaque membre de la mutuelle dispose d'une voix à l'assemblée générale. Les membres de la mutuelle expriment leur vote par correspondance ou par vote électronique.

Tenue de l'Assemblée Générale :

L'Assemblée générale de la mutuelle VALEO se réunit au moins une fois par an pour présenter la situation de la mutuelle et traiter des points suivants :

- // les comptes de la mutuelle,
- // le rapport de gestion,
- // les prestations,
- // les cotisations,
- // la dotation du fonds de secours,
- // l'élection d'administrateurs,
- // les modifications statutaires et réglementaires,
- // la délégation de pouvoir de l'Assemblée générale au Conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration

Les statuts de la mutuelle VALEO précisent les conditions de fonctionnement du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est composé au 31/12/2023 de 15 administrateurs.

Les membres du Conseil d'administration sont élus à bulletins secrets par l'Assemblée générale au scrutin uninominal majoritaire à 1 tour.

Le renouvellement du Conseil a lieu par tiers tous les deux ans.

Les membres sortants sont rééligibles sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité fixées par les statuts de la mutuelle.

Un bureau est élu annuellement à bulletins secrets parmi les membres du Conseil d'administration et est constitué de la façon suivante :

- // le Président,
- // les deux vices-Présidents,
- // le Secrétaire, le Secrétaire Adjoint,
- // le Trésorier, le Trésorier Adjoint,
- // les Responsables des Fonctions clés

Ainsi, afin de répondre aux principes de bonne gouvernance des organismes mutualistes d'assurances, les responsables des fonctions clés sont membres de droit du bureau.

Le Bureau s'assure notamment du bon fonctionnement des différents organes de la Mutuelle en fonction des mandats et recommandations qui lui ont été confiés par le Conseil d'administration.

Rôle du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'administration détermine les orientations de la mutuelle et veille à leur application. Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la mutuelle.

Plus généralement, le Conseil d'administration veille à accomplir toutes les missions qui lui sont spécialement confiées par la loi ou la réglementation applicable aux mutuelles. Il dispose, pour l'administration et la gestion, de tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée générale par le Code de la Mutualité et les statuts.

Le Conseil peut confier l'exécution de certaines missions, sous sa responsabilité et son contrôle, soit à son bureau, soit au Président, soit à un ou plusieurs administrateurs, soit à une ou plusieurs commissions temporaires ou permanentes de gestion dont les membres sont choisis parmi les administrateurs. Le Conseil peut écouter des tiers sur tout sujet qui lui semble pertinent.

Le bureau composé de plusieurs administrateurs, dont le Président, se réunit en cas de besoin, pour préparer les réponses aux questions techniques qui seront ensuite traitées par le Conseil d'administration.

Tenue des réunions du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du Président et au moins trois fois par an. Il ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Lors des réunions du Conseil d'administration de la Mutuelle VALEO, les sujets abordés sont très divers :

- // Procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration,
- // Examen de la situation générale et des effectifs des membres participants,
- // Examen de la situation financière,
- // Comptes annuels et rapports des Commissaires aux Comptes,
- // Rapports de gestion, solvabilité et de contrôle interne,
- // Politique de placements,
- // Modifications des statuts et règlement mutualiste de la mutuelle
- // Préparation de l'Assemblée générale,
- // Élection du Bureau,
- // Élection du Président,
- // Validation des politiques écrites,
- // Validation du rapport ORSA,
- // Audition des fonctions clés,
- // Validation des rapports narratifs.

Avant chaque réunion du Conseil d'administration, un document préparatoire reprenant les différents points inscrits à l'ordre du jour, auquel sont annexés des documents explicatifs, est envoyé aux administrateurs.

B.1.2 L'organisation dans le référentiel Solvabilité II

Des réflexions ont été menées au sein de la Mutuelle afin de répondre aux exigences de Solvabilité 2 en matière de gouvernance.

Le système de gouvernance de la Mutuelle a pour but de s'agencer de la manière suivante, conformément aux articles 41 à 49 de la directive cadre Solvabilité 2, transposés aux articles L114-21, L211-12 à 14 du code de la mutualité et détaillés dans les articles 258 à 260, 266 à 275 des actes délégués :

- // L'AMSB (« Administrative, Management and Supervisory Body » ou organe d'administration, de gestion et de contrôle),
- // Deux dirigeants effectifs,
- // Des fonctions clés (gestion des risques, actuariat, audit interne et conformité),
- // Des commissions et comités.

L'AMSB

L'AMSB réunit le conseil d'administration et les membres de la direction de la mutuelle dans le cadre d'une responsabilité collective et partagée.

De manière similaire la notion de compétence individuelle pour les dirigeants effectifs et les dirigeants opérationnels est une problématique connue et prise en compte par la mutuelle. Elle est traitée notamment via la politique de compétence et d'honorabilité.

Les dirigeants effectifs

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle VALEO a nommé les dirigeants effectifs suivants :

- // le Président de la Mutuelle,
- // le Directeur de la Mutuelle.

Ces nominations ont été notifiées à l'ACPR.

Les fonctions clés

Les responsables des différentes fonctions clés (gestion des risques, audit interne, vérification de la conformité et fonction actuarielle) ont été nommés et déclarés à l'ACPR.

Un programme de formation dédié aux responsables des fonctions clés a été mis en place. Les responsables des fonctions clés peuvent s'appuyer le cas échéant sur des experts externes.

La délégation de pouvoirs

Le Président, le trésorier et le trésorier adjoint sont habilités à assurer le fonctionnement des comptes bancaires de la Mutuelle.

La validation des dépenses suit le processus suivant :

- // Validation technique de premier niveau,
- // Validation du responsable de service,
- // Demande d'autorisation de dépenses auprès des trésoriers de la Mutuelle,
- // Règlement effectif par le service comptable.

La politique de rémunération

Les membres du conseil d'administration sont des membres bénévoles. La mutuelle rembourse uniquement les frais engagés pour les retraités et la société Valeo prend en charge les dépenses des actifs pour assister aux différentes réunions du conseil d'administration. Le montant des frais des administrateurs retraités est précisé dans le rapport de gestion de la mutuelle.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Désignation des fonctions clés

Actuellement, les fonctions clés sont réparties de la manière suivante :

- // Responsable de la fonction gestion des risques : la responsabilité de la fonction gestion des risques est confiée à un administrateur qui a en charge l'ensemble des aspects liés au pilier 2.
- // Responsable de la fonction actuarielle : la responsabilité de la fonction actuarielle est confiée à un administrateur et s'appuie pour la réalisation des missions sur un cabinet extérieur, dont il contrôle les travaux. La responsabilité de la fonction actuarielle n'est pas externalisée.
- // Responsable de la fonction de vérification de la conformité : la responsabilité du contrôle

interne et de la conformité est confiée à un administrateur qui s'assure du bon respect des différents textes applicables.

// Responsable de la fonction d'audit interne : la responsabilité de l'audit interne de la Mutuelle est confiée à un administrateur.

Politiques et procédures de contrôle de la compétence et de l'honorabilité

Conformément aux obligations découlant de la loi bancaire 2013 ainsi qu'à l'article 42 de la directive cadre Solvabilité 2, transposée à l'article L114-21 du code de la mutualité et développée aux articles 258 et 273 des actes délégués, l'ensemble des dirigeants et responsables des fonctions clés est soumis à une exigence double de compétence et d'honorabilité.

Pour chaque acteur identifié comme tel par la Mutuelle, une preuve de la compétence peut être apportée par l'expérience professionnelle, les qualifications acquises ou les formations passées et futures. Pour l'AMSB, des formations sont mises en œuvre afin de mettre à jour les compétences de manière continue. L'honorabilité est également appréciée via des extraits de casiers judiciaires des personnes concernées.

Description des exigences d'aptitudes, de connaissances et d'expertise

Le rapport de gestion précise notamment :

- // les évolutions de l'année du conseil d'administration : démissions ou fin de mandat et admissions,
- // le niveau de remboursement de frais aux administrateurs,
- // les différentes informations concernant chacun des administrateurs : les fonctions actuelles exercées, la date de du premier mandat exercé.

Comme précisé précédemment, la mutuelle transmet aux administrateurs un document préparatoire reprenant les différents points inscrits à l'ordre du jour des conseils d'administrations, auquel sont annexés des documents explicatifs,

Dans le cadre du suivi de la compétence collective des membres de l'AMSB, et donc des administrateurs, la mutuelle conserve :

- // la liste pour chaque administrateur des formations suivies dans l'année,
- // l'historique pour chaque administrateur des formations suivies,
- // la liste des connaissances et des compétences individuelles de chacun des administrateurs.

B.3 Système de gestion des risques, y compris ORSA

B.3.1 Système de gestion des risques

Le système de gestion des risques de la Mutuelle est en premier lieu piloté par l'AMSB et par le bureau de la Mutuelle.

Dans ce but, la mutuelle VALEO a mis en place plusieurs commissions dont le rôle est d'accompagner le Conseil d'Administration de la mutuelle :

- // La Commission Fonds de Secours a pour mission d'attribuer des aides dans le cadre de la dotation votée par l'Assemblée générale. Un compte rendu au Conseil des activités de la

commission est réalisé et les principes d'attribution des fonds sont définis par le Conseil. Les dossiers de fonds de secours sont préparés par les services administratifs et un support récapitulatif est présenté aux membres de la commission sous le contrôle et la responsabilité du trésorier de la Mutuelle, en liaison avec les administrateurs concernés. Un rapport récapitulatif est présenté aux membres du conseil d'administration. Cette commission est sous la responsabilité d'un membre du bureau.

// Le Comité d'audit et de gestion des risques se réunit pour examiner les comptes avant présentation au Conseil (après audition du commissaire aux comptes), entendre les travaux de contrôle interne et arrêter le rapport de contrôle interne. Il valide également la démarche générale de contrôle interne. Ce comité a été associé à la démarche de cartographie des risques dans le cadre de la mise en place du contrôle interne. Ce comité s'est réuni 3 fois en 2023.

// La Commission financière se réunit avec les gérants et les organismes bancaires avec lesquels la Mutuelle a signé une convention. Elle informe régulièrement le Conseil d'administration du résultat *des placements*. La Commission financière s'est réunie 2 fois en 2023.

Enfin, des notions de gestion des risques sont intégrées au sein du système de gestion des risques.

Notion de « Personne prudente »

Le principe de la « personne prudente » est défini dans l'article 132 de la Directive 2009/138/CE :
« *Les entreprises d'assurance n'investissent que dans des actifs et instruments présentant des risques qu'elles peuvent identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate ainsi que prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de leur besoin global de solvabilité.* »

Les différentes notions sous-jacentes en termes de gestion des risques des placements de la mutuelle étaient déjà intégrées et existantes en interne au sein de la politique de gestion des placements financiers.

Notion des « 4 yeux »

Le principe des « 4 yeux », reposant sur l'obligation de désigner au moins deux personnes en charge de la « direction effective » de l'entreprise, a bien été intégré par la mutuelle VALEO par la nomination en tant que dirigeants effectifs du Président de la Mutuelle, et du Directeur de la Mutuelle.

B.3.2 L'identification et la mesure des risques

Le système de gestion des risques de la mutuelle a pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités.

Il comprend :

- // Des dispositifs d'identification et d'évaluation des risques (Cartographie des risques) ;
- // Des mesures de contrôles et de maîtrise (processus ORSA, reporting) ;
- // Une intégration de processus décisionnels (AMSB).

Le conseil d'administration assure une gestion des risques efficaces en :

- // Définissant la stratégie et la politique des risques (appétence) ;
- // Approuvant annuellement les politiques écrites relatives à la gestion des risques ;
- // Contrôlant l'adéquation des dispositifs de gestion des risques.

Des reportings de suivi des risques

Des tableaux de bords sont présentés régulièrement afin de mesurer et de contrôler le risque tout au long de l'année.

B.3.3 L'ORSA – système de gestion des risques

En application de l'article 44 de la directive cadre Solvabilité 2 et de l'article 259 des actes délégués, la Mutuelle est tenue de mettre en place un système de gestion des risques. Ce système a pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités.

Les travaux relatifs à l'ORSA s'appuient sur :

- // la cartographie des risques et l'identification des risques majeurs (profil de risque),
- // la stratégie et les objectifs de l'entreprise,
- // l'appétence aux risques et l'horizon stratégique exprimés par l'AMSB,
- // la déclinaison du principe de proportionnalité.

L'article 45 de la Directive Solvabilité 2 prévoit la réalisation d'un exercice d'évaluation interne des risques et de la Solvabilité (exercice ORSA). Cet exercice comporte principalement 3 composantes, qui sont décrites par la Directive :

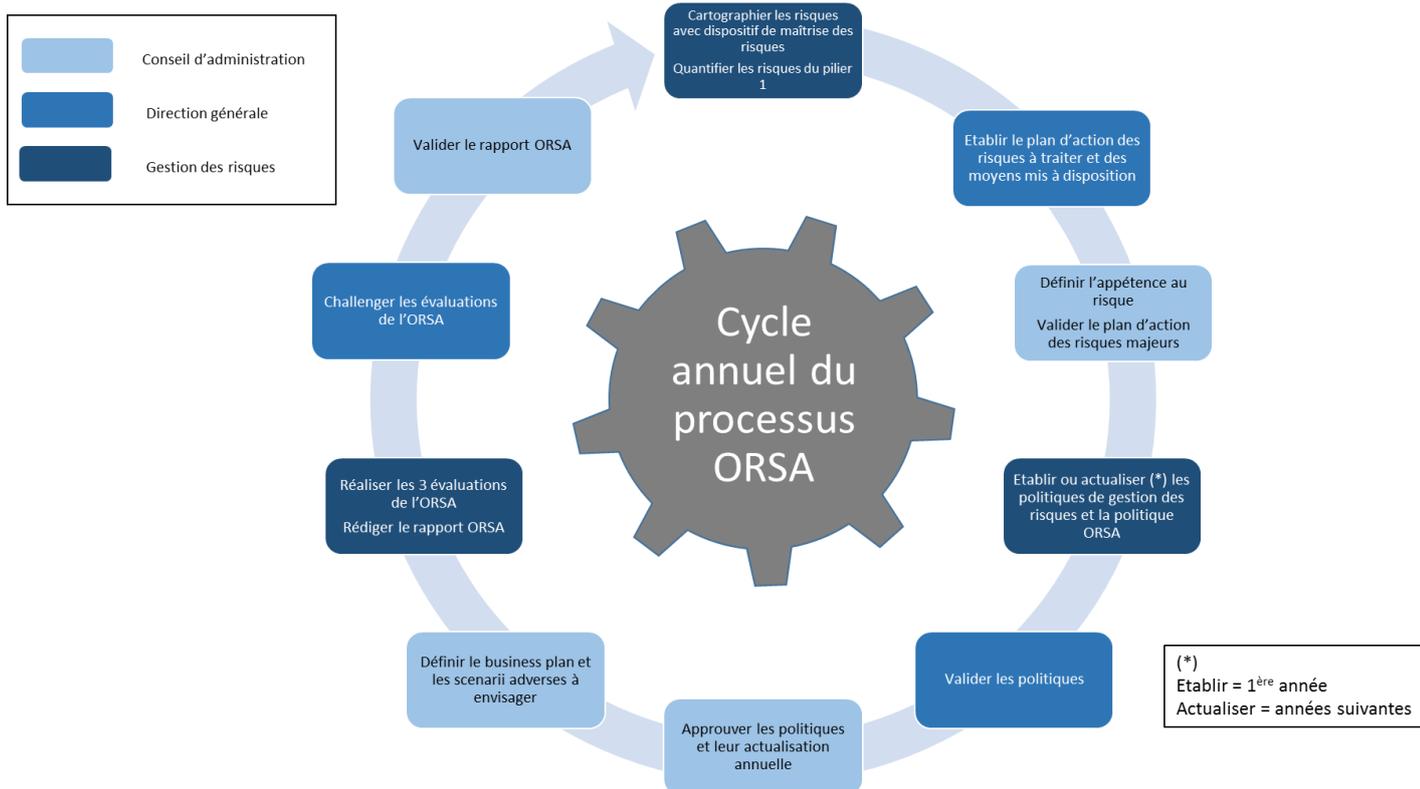
- // 1^{ère} composante : « le besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique, des limites approuvées de tolérance au risque et de la stratégie commerciale de l'entreprise »,
- // 2^{ème} composante : « le respect permanent des exigences de capital et des exigences concernant les provisions techniques,
- // 3^{ème} composante : « la mesure dans laquelle le profil de risque de l'entreprise s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis prévu à l'article 101, paragraphe 3.

Le processus ORSA est approuvé au moins annuellement par le conseil d'administration et avec une fréquence supérieure en cas de modification significative du profil de risque.

En effet, ce processus et ses objectifs de mesures et de contrôle du risque, est intégré à chaque décisions futures stratégiques majeures de la mutuelle telles que :

- // la mise en place de nouveaux produits,
- // la refonte intégrale du tarif,
- // la refonte de la politique de réassurance,
- // la modification du mode de sous-traitance actuel,
- // la modification de la stratégie de placements.

Le processus ORSA cible au sein de la Mutuelle VALEO peut être schématisé comme suit :



Evaluation du besoin global de Solvabilité :

Le besoin global de solvabilité s’apprécie notamment à travers l’appétence aux risques définie par la Mutuelle et l’analyse de risques majeurs.

Respect permanent des exigences de solvabilité

Les risques majeurs identifiés sont intégrés dans les comptes prévisionnels de la mutuelle sous forme de scénarii stressés.

Analyse des écarts entre profil de risques et formule standard

Le document de l’EIOPA relatif aux hypothèses sous-jacentes à la formule standard fait l’objet d’analyses détaillées afin d’analyser tout écart potentiel entre le profil de risque et la formule standard utilisée par la mutuelle.

B.4 Système de contrôle interne

Comme précisé précédemment, Klesia Mut’ réalise pour le compte de la Mutuelle VALEO et sous son contrôle diverses tâches : gestion du fichier des adhérents, appel des cotisations, tenue de la comptabilité et de la vie administrative de la mutuelle, gestion de la relation avec l’adhérent tant téléphonique que par courrier, règlement des prestations.

Les procédures de Contrôle interne en vigueur sont mutualisées et intègrent la prise en considération des spécificités de chaque mutuelle partenaire.

Les processus de Contrôle Interne en vigueur ont pour objet :

- // d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que des comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre des orientations données par la mutuelle, dans le respect des lois et règlements applicables au secteur d'activité,
- // d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux Administrateurs, aux organismes de contrôle reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la mutuelle.

Un système de Contrôle Interne doit prévenir, maîtriser les risques résultant de l'activité, des risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines financiers et comptables.

Naturellement, il ne peut cependant fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés mais doit néanmoins tendre à diminuer fortement la prévalence de ceux-ci.

Un dispositif de Contrôle Interne doit donc permettre d'assurer le pilotage avec cohérence et efficacité d'une mutuelle et la maîtrise de ses activités.

Il a été décidé de mettre en place un déploiement du contrôle interne pragmatique basé sur l'analyse des circuits, processus et éléments de maîtrise.

Les objectifs suivants ont été retenus :

- // Déploiement d'un processus homogène de Contrôle interne sur l'ensemble des services les plus importants,
- // Diffusion de la culture de Contrôle interne,
- // Anticipation et mise en conformité avec les contraintes réglementaires.

Différentes étapes ont été réalisées pour initier ce processus :

- // choix d'une méthodologie de Contrôle interne,
- // déploiement du Contrôle interne : cartographie des risques de certaines activités dites « pilotes » et plans de contrôle,
- // mise à jour du programme annuel de contrôles,
- // établissement de cahiers de contrôle interne,
- // utilisation d'un progiciel de contrôle interne garant de l'industrialisation de la démarche de maîtrise des risques.

B.5 Fonction audit interne

Dans le cadre de la reconduction de la convention de gestion conclue entre la mutuelle Valeo et Klesia Mut', un avenant a été conclu précisant notamment que Klesia Mut' exécute pour le compte de la Mutuelle Valeo les missions dévolues à la mission d'audit à effet du 01/01/2016.

La Mutuelle Valeo a intégré l'univers d'audit Klesia et fait désormais partie des entités auditables par la direction de l'audit du groupe KLESIA.

Le plan d'audit 2022/2023 présentait les deux missions d'audit prévues sur la période allant du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023 et qui ont été réalisées :

- La sécurité des systèmes d'information,
- Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme LCB-FT.

Au regard de la taille de la mutuelle Valeo et de l'application du principe de proportionnalité, la construction du plan d'audit de la mutuelle Valeo est allégée, et il est retenu en priorité une mutualisation des audits menés sur les entités Klesia, dont bénéficiera par des zooms spécifiques la mutuelle Valeo. Cette mutualisation permet de rationaliser les coûts liés à aux travaux de la fonction audit interne en lien avec la taille de la mutuelle.

La mutuelle Valeo est ainsi intégrée dans les audits réalisés par le groupe Klesia et il est proposé les missions suivantes au Comité d'audit et de gestion des risques :

Le plan d'audit 2023-2024 :

Les missions inscrites au plan d'audit 2023-2024 sont les suivantes :

- Test d'intrusion informatique
- Audit du dispositif de surveillance des sous-traitants,
- Audit Cloud Computing
- Audit de l'environnement de travail / Santé et sécurité.

Les responsables de la Mutuelle VALEO s'attachent à l'indépendance de la Fonction-clé d'Audit interne. Son indépendance est définie comme la capacité de la fonction à assumer ses responsabilités de manière impartiale.

L'intégration de la Mutuelle VALEO dans l'univers d'audit Klesia (comme une des entités auditables par la direction de l'audit du groupe KLESIA) est une garantie de l'indépendance des travaux d'audit interne.

B.6 Fonction actuarielle

B.6.1 Organisation de la fonction actuarielle

Le responsable de la fonction actuarielle coordonne les travaux et établit le rapport de la fonction actuarielle. Elle s'appuie pour les travaux sur les compétences d'un cabinet de conseil externe.

Les travaux menés dans le cadre de la Fonction Actuarielle ont porté notamment :

- // sur le provisionnement : la qualité des données et l'analyse des méthodes utilisées
- // sur la souscription : l'analyse de la suffisance du tarif
- // sur la réassurance : l'analyse des résultats de réassurance et l'impact de la couverture de réassurance sur le capital de solvabilité.
- // Sur la contribution à la gestion des risques : les travaux relatifs au pilier 1 de Solvabilité 2 et la participation aux travaux ORSA.

Un rapport de la fonction actuarielle est réalisé et présenté chaque année au Conseil d'Administration.

B.7 Sous-traitance

La Mutuelle VALEO, de par sa taille, délègue un certain nombre d'activités. Des contrôles sont réalisés chez les différents délégataires afin de s'assurer de la qualité des travaux fournis.

La politique de sous-traitance définit les critères d'importance et de criticité des opérations sous-traitées.

Tous les prestataires auxquels la Mutuelle a recours sont basés en France. Les activités importantes ou critiques sont les suivantes :

Délégation de gestion des prestations et de la collecte des cotisations

La Mutuelle délègue la gestion des prestations et du tiers payant à un prestataire. Afin de s'assurer de la bonne gestion des prestations et des cotisations, ce prestataire est également le réassureur de la Mutuelle.

Gestion d'actifs

La mutuelle a confié la gestion de ses actifs à 2 gestionnaires d'actifs. De plus, la Mutuelle a investi dans un fond à impact social et environnemental géré par Siparex.

Comptabilité

La comptabilité est sous-traitée par Klesia Mut' a un cabinet d'expertise comptable.

Actuariat

La fonction actuariat est sous-traitée à Klesia Mut qui subdélègue à un cabinet d'actuaire indépendant.

Réassurance

Le suivi de la réassurance est délégué au réassureur qui est également le gestionnaire.

B.8 Adéquation au système de gouvernance

Le système de gouvernance de la Mutuelle VALEO est composé notamment :

- // de L'AMSB,
- // de deux dirigeants effectifs,
- // de 4 fonctions clés : gestion des risques, actuariat, audit interne et conformité,
- // de 3 Processus clés : gestion des risques (y compris ORSA), contrôle interne, sous-traitance.

Ce système permet à la mutuelle de suivre l'ensemble de ses risques et de les piloter.

Elle s'attache plus particulièrement au suivi des risques jugés critiques à travers la mise en place de procédures adaptées :

- // mise à jour régulier de la cartographie des risques,
- // suivi rapproché des sous-traitants,
- // suivi des risques techniques,
- // suivi des risques financiers,
- // formalisation de politiques écrites,
- // formalisation de procédures clés (mandat de gestions,...).

Son système de gouvernance est ainsi jugé adéquat aux risques pris.

C. PROFIL DE RISQUE

La Mutuelle VALEO a réalisé une cartographie des risques dans le cadre du contrôle interne. Cette cartographie portant davantage sur les risques opérationnels a été complétée des risques de souscription, de marché et de défaut de contrepartie, notamment.

Une matrice de criticité a été réalisée à partir de la fréquence et de la gravité de chacun des risques étudiés. Cette matrice a été mise à jour en 2021, notamment afin de nouveaux risques identifiés (risque climatique, risque cyber et risque de Grand Sécurité Sociale).

Dans le cadre de son profil de risque, des analyses ont été menées pour chaque catégorie de risques visant à établir :

- une vision de l'exposition au risque ;
- les principales concentrations de risques ;
- les éléments d'atténuation du risque en vigueur ;
- les évolutions prévisibles de l'exposition et du risque.

Les analyses présentées ci-dessous font l'objet d'une mise à jour annuelle, et les différents indicateurs sont suivis via des tableaux de bords réguliers.

Familles de risques	Nature du risque	Situation de risques identifiées
Souscription	- Les risques de souscription couvrent toutes les sources d'incertitude et de pertes liées à l'activité d'assurance. Ils correspondent au risque d'évolution défavorable du résultat technique.	- Risque de perte des actifs - Hausse des frais - Dégradation de la fréquence de du coût des sinistres - Survenance d'un sinistre exceptionnel - Concentration - Risque d'inflation des frais médicaux
Marché	- Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille.	- Baisse des marchés action - Hausse brutale des taux - Crise de crédit sur les dettes d'entreprise - Crise de crédit sur les dettes souveraines
Crédit	- Les risques de crédit couvrent le non paiement par des contreparties des montants dus.	- Défaut d'un réassureur - Défaut d'une banque - Défaut d'une autre contrepartie
Liquidité	- Le risque de liquidité couvre le fait de ne pas pouvoir vendre certains actifs, potentiellement peu liquides, pour faire face à un besoin de trésorerie.	- Sinistre majeur - Dépense exceptionnelle - Contexte de fortes incertitudes réglementaires et sanitaires
Opérationnel	- Les risques opérationnels couvrent toutes les sources de pertes liées à des processus défaillants, à l'indisponibilité des locaux, des SI, à la fraude interne ou externe, ou à des décisions stratégiques erronées.	- Risque de gouvernance - Risque RH / personne clé - Risque de mauvaise gestion des prestations - Risque de déficience dans l'organisation et les procédures internes de traitement ou de contrôle - Risque judiciaire - Risque de perte ou d'altération irrémédiable de données informatiques (accidentelle) - Risque cyber attaque - Risque d'intrusion dans les dossiers personnels

Compte tenu du contexte, la Mutuelle est particulièrement vigilante aux évolutions réglementaires et à l'inflation des dépenses de santé.

C.1 Souscription

Les risques de souscription couvrent l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance, et notamment la dérive de la sinistralité et des frais ainsi que l'érosion du chiffre d'affaires.

C.1.1 Description du portefeuille

Le chiffre d'affaires de la Mutuelle VALEO reste stable et s'élève à 21,1 M€ en 2023 contre 20,5 M€ en 2022. Les garanties sont toutes de type complémentaire santé.

C.1.2 Description des expositions aux risques

Risques identifiés

Les principales sources de risques identifiées sont :

- // La baisse des cotisations liée à la perte du contrat des actifs ;
- // Le défaut du réassureur pouvant également entraîner un changement de prestataire et une hausse du niveau de frais.

Risques de perte des actifs

La Mutuelle VALEO couvre les salariés et anciens salariés et est exposée au risque de perte de ce contrat.

Ce risque a été pris en compte et modélisé dans le rapport ORSA 2023 de la Mutuelle au sein du scénario ORSA n°1, dans lequel uniquement la population des retraités a été conservée à partir de l'exercice 2025.

La projection de ce scénario a fait ressortir une diminution du taux de couverture sur les deux premiers exercices du fait de la hausse du montant du SCR, puis à partir du 3eme exercice le taux de couverture augmentent du fait de la baisse du montant de SCR. En revanche, il est constaté en parallèle un appauvrissement de la mutuelle (baisse des fonds propres) sur deux exercices. L'ajustement de la structure de frais permet ensuite de reconstituer progressivement le niveau des fonds propres.

Arrêt de la réassurance et dégradation des frais

La Mutuelle VALEO dispose d'un mécanisme de réassurance en quote-part à 50% auprès de KLESIA Mut'. La fin de ce traité, combiné à une augmentation des frais d'administrations, a été modélisé dans le rapport ORSA 2023 de la Mutuelle au sein du scénario ORSA n°3.

La projection de ce scénario a fait ressortir une dégradation de la solvabilité de l'organisme à court terme du fait de l'arrêt du traité de réassurance. Cette modification entraîne en effet une augmentation du montant de SCR de la Mutuelle, sans toutefois remettre en cause la couverture du SCR. A noter que dans cette situation, la Mutuelle procéderait à un appel d'offre afin de recourir à un nouveau réassureur.

C.1.3 Concentrations de risques

Le risque de concentration de la mutuelle est jugé significatif. Deux aspects de concentration des risques ont été identifiés.

Risque lié à la concentration des assurés sur un même site

Ce risque est mesuré chaque année dans le cadre du calcul du SCR catastrophe en santé – scénario concentration.

La perte en fonds propres dans le cas d'un scénario dont la probabilité de survenance est d'une fois tous les 200 ans, est de 119 K€ (brut de réassurance) en comparaison aux fonds propres de 9 106 K€ au 31/12/2023.

Risque lié aux engagements pris sur un seul contrat

La mutuelle couvre uniquement les salariés et anciens salariés de l'entreprise VALEO et est exposée au risque de perte de ce contrat.

Comme évoqué, ci-avant, le principal risque pour la mutuelle est de conserver en portefeuille la population des retraités uniquement. Ce scénario pourrait engendrer des pertes pour la mutuelle, sans remettre en cause sa solvabilité.

C.2 Marché

Les risques de marché couvrent l'ensemble des risques liés au portefeuille de placements.

Le Conseil d'administration de la Mutuelle détermine la politique de placements de la Mutuelle VALEO. Tout changement dans l'évolution des placements ne peut se faire sans son accord.

Le suivi et le contrôle des risques de marché sont effectués via les mandats de gestion, les échanges réguliers entre les gérants d'actifs et les responsables de la mutuelle, et le suivi des reportings de placements. Les mandats de gestion fixent les contraintes que la Mutuelle VALEO impose à ses sous-traitants en matière de choix d'investissement. Par ailleurs, la Mutuelle VALEO souhaite mener une gestion d'actif prudente.

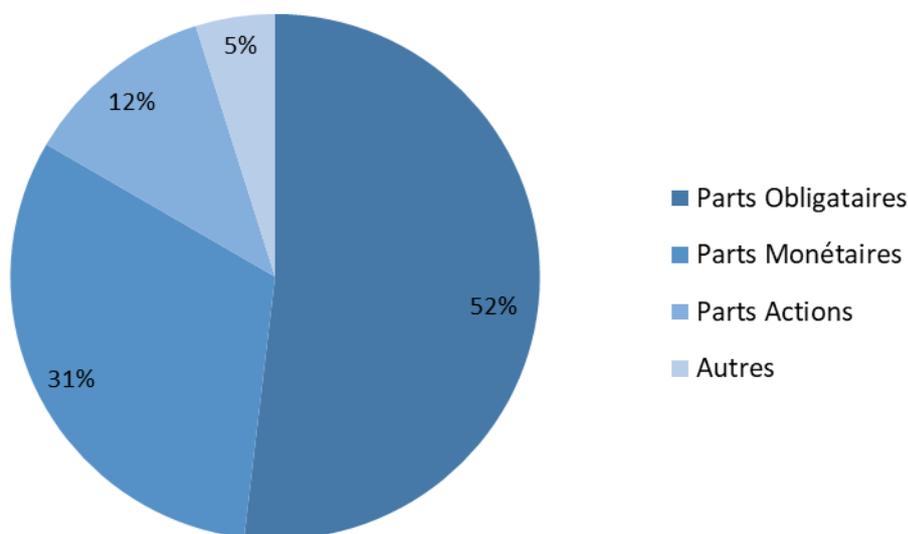
La stratégie de la Mutuelle VALEO est de privilégier les investissements de type obligataire et monétaire, qui constituent l'essentiel des portefeuilles. Une part de l'actif est néanmoins placée en actions, pour optimiser le rendement à moyen terme. La Mutuelle VALEO applique le principe de la

personne prudente. Le portefeuille est composé de titres sûrs, liquides et dont l'entité est en capacité d'appréhender les risques. Elle ne détient aucun produit dérivé en direct.

C.2.1 Description du portefeuille de placements

Au 31/12/2023, les placements de la Mutuelle VALEO représentent 9,8 M€ (valeur comptable) / 10,3 M€ (valeur de marché) qui se décomposent de la manière suivante :

Répartition du portefeuille d'actifs (après décomposition des OPCVM)



La Mutuelle VALEO privilégie des actifs sûrs, solides et dont elle est en état de bien appréhender le risque. Les investissements sont réalisés dans une optique de détention et de création de richesse à moyen terme :

- // Les titres obligataires et monétaires, offrant un rendement fiable, sont privilégiés et représentent 83 % du portefeuille. Les titres obligataires sont des placements permettant d'augmenter le rendement du portefeuille dans ce contexte de remontée des taux ;
- // Les titres actions et diversifiés représentent 17 % du portefeuille.

C.2.2 Description des expositions aux risques

Risques identifiés

Les principales sources de risque de marché, pour la Mutuelle VALEO, sont :

- // Une baisse des marchés actions ;
- // Une hausse brutale des taux d'intérêts, entraînant une chute de la valeur des titres obligataires ;
- // Une perte de confiance des marchés entraînant une **crise obligataire**. Cette crise pourrait découler :

- D'une situation du type « fuite vers la qualité », entraînant une baisse de la valeur des dettes d'entreprise ;
- D'une défiance envers les dettes des états européens.

Par ailleurs, le **risque climatique** (risque de transition) est identifié par la mutuelle.

Risque climatique

La mutuelle est vigilante aux secteurs d'activité dans lesquelles elle investit. En outre, les secteurs d'activité représentés dans les fonds d'investissement ont fait l'objet d'analyses régulières, afin de confirmer une politique de placement limitant l'empreinte carbone.

Ainsi, la mutuelle oriente sa politique de placements vers des investissements limités en empreinte carbone, comme en témoigne également un investissement récent dans un fonds à impact social et environnemental sur les champs de la santé et du médico-social.

Un scénario climatique a été réalisé dans le rapport ORSA 2023, reprenant l'approche du scénario de court terme de l'exercice ACPR 2023. Ce scénario montre que, sous les hypothèses retenues, la Mutuelle est peu exposée au risque climatique (ratio de solvabilité à 202% au point le plus bas).

Risque de chute des marchés actions

Au 31/12/2023, les actifs sensibles au risque action totalisent 12 % du portefeuille total. La Mutuelle VALEO investit la majorité de ses placements via des fonds dédiés.

Cette stratégie de gestion d'actifs prudente de la Mutuelle VALEO permet de limiter le risque action. Ainsi, en cas de chute des actions (40,46% ou 50,46%), la perte en fonds propres économique serait de 554 K€ soit 6,1 % des fonds propres économiques. Le dampener au 31/12/2023 est de 1,46%.

Risque de taux

Le résultat et le bilan prudentiel de la Mutuelle VALEO sont sensibles aux niveaux des taux d'intérêts du fait :

- // A l'actif, de la détention du portefeuille obligataire ;
- // Au passif, du fait de l'actualisation des provisions.

Les deux facteurs jouent en sens inverses : en cas de hausse des taux, la valeur des obligations baisserait, mais les provisions prudentielles seraient réduites. De même, une baisse des taux entraînerait un gain sur le portefeuille, mais une hausse de provisions. L'exposition découle donc finalement de l'écart entre les flux d'actifs et ceux du passif.

La Mutuelle VALEO, comme toutes les structures santé, est ainsi soumise à un risque de hausse des taux, liée à une durée des provisions techniques (proche de 1 an) inférieure à celle des produits de taux (6 ans).

Cependant, le risque est limité pour la Mutuelle puisque, selon le choc de la formule standard, le risque de taux de la mutuelle est de 371 K€ (4,1 % de perte de fonds propres économiques).

Risque de crédit obligataire

Du fait de la détention d'un portefeuille obligataire via des OPCVM, la Mutuelle VALEO est structurellement exposée au risque de crédit obligataire. Ce risque pourrait prendre la forme :

- // du défaut d'un émetteur ;
- // de la dégradation d'un titre, entraînant une forte chute de sa valeur ;
- // d'une perte de confiance du marché, entraînant une hausse des spread et une perte de valeur de tous les titres.

Obligations d'entreprises :

La Mutuelle VALEO favorise les obligations de qualité (notation BBB ou supérieur), qui représentent 55 % du total. L'essentiel du portefeuille présente une notation A, BBB ou BB.

La maturité moyenne est de trois ans. Le portefeuille est par ailleurs fortement diversifié.

Obligations d'Etat :

Au 31/12/2023, la Mutuelle VALEO détient (via des OPCVM) 1,3 M€ de dettes souveraines. Le risque pour la Mutuelle VALEO d'une attaque sur les dettes souveraines est limité par la taille du portefeuille mais existe par le type de dettes.

En effet, l'exposition en dettes souveraines représente 13 % du portefeuille total, et il est presque exclusivement dans des dettes d'Etat de l'Union Européenne.

La Mutuelle de VALEO est modérément exposée au risque de crise du marché obligataire, notamment via son portefeuille de titres d'entreprise et son portefeuille de titre d'état hors Union Européenne.

C.2.3 Concentration

La Mutuelle VALEO privilégie via ses OPCVM un placement diversifié de ses actifs.

Un risque de concentration faible apparaît et correspond à une perte de fonds propres de 419 k€ soit 4,6 % des fonds propres au 31/12/2023.

C.3 Crédit

Les risques de crédit couvrent le risque de remboursement par des contreparties de montants dus à la Mutuelle VALEO. Le risque vient notamment :

- // Des réassureurs ;
- // Des banques ;
- // Des bénéficiaires de prêts ;
- // Des entités sur lesquels le Groupe détient des créances diverses.

Le risque lié aux émetteurs obligataires a été abordé dans la section relative aux risques de marché, et n'est pas repris ci-dessous.

C.3.1 Description du portefeuille

Les actifs exposés au risque de crédit totalisent 6,0 M€, provenant principalement des comptes courants, des créances diverses et du réassureur. L'exposition du groupe aux risques de crédit est plus importante que l'exposition au risque de marché.

C.3.2 Description des expositions aux risques

Réassurance :

Le risque de contrepartie sur le réassureur correspond à la perte possible du Best Estimate cédé. Celui-ci est faible compte tenu du niveau des provisions (875 K€) et du fait que la provision technique cédée est liquidée rapidement.

Créances vis-à-vis des banques :

La Mutuelle VALEO détient des comptes courants et des comptes sur livret, soit en direct, soit via la trésorerie de ses OPCVM. Les contreparties bancaires sont de qualité. Ces comptes présentent par ailleurs une très forte liquidité, et seraient fermés en cas de doute sur la solidité de l'établissement.

Prêts :

La Mutuelle VALEO n'accorde pas de prêts.

Autres créances :

Les autres créances sont composées principalement de cotisations restant à émettre et de créances des collectivités publiques.

Exposition globale :

Le risque de crédit apparaît comme un risque possible pour la Mutuelle VALEO du fait du montant d'actif exposé au regard du total des placements. Néanmoins du fait de la qualité des contreparties

avec lesquelles elle travaille, ce risque reste maîtrisé. Les créances de bas de bilan ne présentent donc pas de caractère de risque aggravé.

C.4 Liquidité

La Mutuelle VALEO investit principalement dans des titres liquides ; 32 % de ses actifs financiers sont d'ailleurs des placements monétaires ou des comptes courants, lui permettant d'éviter la vente de titre en situation de moins-values latentes.

Ainsi, le risque de liquidité de la Mutuelle VALEO est perçu comme faible. Les principaux éléments de maîtrise sont :

- // une volatilité relativement limitée de la sinistralité, qui permet une bonne prévisibilité des flux de trésorerie sortants ;
- // un suivi, via la constitution de plan de trésorerie et le suivi des comptes courants, qui permettent d'anticiper les besoins ;
- // un portefeuille OPCVM obligataires générant des flux de trésorerie réguliers et prévisibles ;
- // un portefeuille d'actif composé pour une part importante d'actifs liquides (titres monétaires, comptes courants et titres obligataires de bonne qualité).

C.5 Risque opérationnel

Les risques opérationnels ont été analysés par grandes familles. Au sein de chaque famille, une analyse par type de risque détaillé a également été menée.

Les principales sources de risques identifiées concernent :

- // Départ / absence d'une ressource clé ;
- // Risque lié aux ressources humaines (défaut de compétence, difficulté de recrutement, formation inadaptée, etc.) ;
- // Risque de mauvaise exécution des prestations, y compris délégués de gestion externes ;
- // Risque de déficience dans l'organisation et les procédures internes de traitement ou de contrôle ;
- // Risques liés à l'évolution du droit et aux décisions des tribunaux (risque judiciaire) ;
- // Perte ou altération irrémédiable de données informatiques (accidentelle) ;
- // Risques résultant de la pression du marché à pratiquer des taux tarifaires bas (cycle en général).
- // Risque de cyber attaque
- // Risque d'intrusion dans les dossiers personnels

// **Départ / absence d'une ressource clé et risque lié aux ressources humaines (défaut de compétence, difficulté de recrutement, formation inadaptée, etc.)**

La Mutuelle VALEO est confrontée à des problématiques de ressources humaines via l'externalisation de l'ensemble de ces travaux aux équipes de Klesia Mut'.

Afin de gérer au mieux ce risque, la Mutuelle VALEO a renforcé en 2016 son partenariat avec son gestionnaire Klesia Mut', mutuelle issue de la fusion de plusieurs mutuelles permettant d'augmenter les moyens de gestion mis à disposition.

De manière générale, la Mutuelle identifie régulièrement les tâches et les responsables afin de ne pas faillir à l'ensemble de ses obligations.

- // **Risque de mauvaise exécution des prestations, y compris délégués de gestion externes,**
le risque de mauvaise exécution des prestations est géré en interne afin de baisser le risque brut. Le prestataire étant également réassureur (Klesia Mut'), il possède un double statut qui le responsabilise dans le paiement des sinistres. Le niveau de criticité net a été classé comme modéré.
- // **Risque de déficience dans l'organisation et les procédures internes de traitement ou de contrôle**
Afin de faire face aux problématiques RH chez le sous-traitant, la mutuelle formalise de plus en plus les procédures à travers notamment les politiques écrites. Par ailleurs, les prestataires avec lesquels elle travaille sont soumis aux mêmes exigences à travers les conventions de gestion et les mandats financiers
- // **Risques liés à l'évolution du droit et aux décisions des tribunaux (risque judiciaire)**
La Mutuelle suit en continue la législation qui lui est applicable afin de pouvoir mettre en œuvre rapidement toute modification juridique.
- // **Perte ou altération irrémédiable de données informatiques (accidentelle)**
Un dispositif de reprise d'activité est mené chaque année avec le prestataire informatique. Les données sont répliquées simultanément du site hébergeur. Une reprise du système informatique est possible en moins de 4 heures et diminue très sensiblement l'indisponibilité des applications. Les diverses opérations se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes avec un taux d'efficacité de 100 % en 2018.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Le bilan Solvabilité 2 a été évalué au 31/12/2023 à partir des spécifications techniques issues des textes suivants :

- // La Directive Solvabilité 2 du 25 novembre 2009 (2009/138/CE) ;
- // La Directive Omnibus 2 du 16 avril 2014 (2014/51/UE) ;
- // Le règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant la Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité 2) ;
- // Les notices publiées par l'ACPR qui complètent les références précédentes.

Aucun écart significatif par rapport à ces spécifications n'est à notifier, certains éléments ont été estimés par des méthodes simplifiées, en application du principe de proportionnalité et sont présentés ci-après.

Le bilan social, établi suivant les normes comptables françaises actuelles, a été transposé conformément à la réglementation Solvabilité 2.

Les données utilisées pour l'établissement du bilan proviennent :

- // de la balance comptable ;
- // de l'inventaire des valeurs au bilan ;
- // des calculs des meilleures estimations des provisions techniques et marges de risque.

Un tableau récapitulatif des règles de valorisation pour le bilan prudentiel a été réalisé.

La courbe des taux sans risque publiée par EIOPA a été utilisée pour l'actualisation des meilleures estimations (provisions techniques). Cette courbe n'inclut pas d'ajustement de volatilité (*Volatility Adjustment*).

Des tableaux récapitulatifs des règles de valorisation pour le bilan prudentiel ont été réalisés.

D.1 Actifs

Tableau récapitulatif

Montants en K€

Actifs	Montant S1 2023	Montant S2 2023	Mode de valorisation	Source de la valorisation
Obligation d'entreprises	-	-	Valeur de marché	Comptabilité au 31/12/2023
Fonds d'investissement	8 892	9 332	Valeur de marché	Comptabilité au 31/12/2023
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	-	-	Valeur nette comptable	Comptabilité au 31/12/2023
Trésorerie et équivalent trésorerie	675	675	Valeur nette comptable	Comptabilité au 31/12/2023
Autres placements	332	332	Valeur nette comptable	Comptabilité au 31/12/2023
Provisions techniques cédées	1 124	876	Meilleure estimation (Best Estimate)	Service Actuariat
Impôts différés actifs	-	-	Estimation par écart de valorisation S2 et fiscale	Bilan prudentiel
Créances nées d'opérations d'assurance	2 193	2 193	Valeur nette comptable	Comptabilité au 31/12/2023
Autres créances (hors assurance)	10	10	Valeur nette comptable	Comptabilité au 31/12/2023
Autres Actifs	12	12	Valeur de marché	Comptabilité au 31/12/2023
TOTAL ACTIF	13 238	13 430		

Explication de la valorisation des actifs

D.1.1 Actifs incorporels

La Mutuelle VALEO ne comptabilise pas d'actifs incorporels.

D.1.2 Placements

Les travaux de valorisation des actifs pris en compte dans le calcul du SCR marché ont été menés à partir des inventaires au 31 décembre 2023 communiqués par les gestionnaires financiers de la Mutuelle VALEO.

Les placements de la Mutuelle VALEO représentent une valeur de marché de 10 338 K€, pour une valeur nette comptable de 9 898 K€, soit une plus-value latente de 440 K€.

D.1.3 Provisions techniques cédées

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Mutuelle VALEO a souscrit un traité en quote-part à 50 % auprès de Klesia Mut'.

Les *Best Estimate* ou « Meilleures Estimations » au titre des cessions de réassurance ont été évaluées comme la valeur actuelle probable des flux (entrants et sortants).

Ils se décomposent en deux parties :

- // Un *Best Estimate* au titre des sinistres à payer ;
- // Un *Best Estimate* au titre des primes futures.

Pour le *Best Estimate* de réassurance au titre des sinistres à payer, les Cash Flows futurs ont été estimés à partir de triangles de règlements. Le *Best Estimate* de réassurance au titre des sinistres à payer pour des survenances antérieures a été évalué à 1 143 K€.

Le *Best Estimate* de réassurance au titre des primes de réassurance futures a été estimé à partir des cotisations attendues pour 2024 conformément aux projections réalisées lors de l'établissement des

comptes prévisionnels. Les prestations ont alors été projetées à partir des cadences de règlements observées. Il s'élève à - 268 K€.

Au global, le *Best Estimate* de l'actif de réassurance est de 876 K€ (contre 1124 K€ en valorisation Solvabilité 1).

D.1.4 Impôts différés actifs

Les impôts différés sont calculés sur les écarts de valeur entre le bilan Solvabilité 2 et le bilan fiscal, en accord avec la réglementation. Le montant d'impôts différés (au passif ou l'actif) s'évalue séparément pour chacun des postes de bilan.

Concernant les actifs, les plus-values latentes des différents OPCVM de la mutuelle sont imposables à l'impôt sur les sociétés chaque année. L'écart entre la valeur de marché et la valeur nette comptable au titre de ces actifs n'a donc pas été pris en compte dans le périmètre servant de base au calcul des impôts différés.

Ainsi, au 31/12/2023, le montant des impôts différés est nul.

D.1.5 Créances et Autres actifs

Les postes de bilan « Créances nées d'opérations d'assurance » et « Autres créances » sont valorisés en Solvabilité 2 à leurs valeurs comptables dans le référentiel Solvabilité 1.

Au sein du poste « Autres actifs », les intérêts courus non échus (ICNE) n'ont pas été retenus dans la valorisation dans le bilan prudentiel. Les actifs corporels d'exploitation n'ont également pas été retenus.

D.2 Passifs

D.2.1 Provisions techniques

Tableau récapitulatif

Provisions techniques	Montant S1 2023	Montant S2 2023	Mode de valorisation	Source de la valorisation
Provisions techniques non vie Santé	2 351	1 989	Meilleure estimation (Best Estimate)	Actuariat
Marge pour risque non vie Santé		246	Projection des flux	Actuariat
TOTAL	2 351	2 235		

Explication de la valorisation des provisions techniques

L'ensemble des provisions est affecté au sein de la Lob n°1 (Medical expense insurance).

Les provisions de la Mutuelle sont valorisées dans le référentiel Solvabilité 2 en utilisant la séparation entre une meilleure estimation d'une part (*best estimate*) et une marge pour risque d'autre part.

D.2.1.1 Meilleure estimation

Le *Best Estimate* se décompose en deux parties :

- // Un *Best Estimate* au titre des sinistres à payer (équivalent à la Provision pour prestations à payer des comptes sociaux) ;
- // Un *Best Estimate* au titre des primes futures (équivalent aux flux relatifs aux primes pour lesquelles la Mutuelle est engagée au 31/12/2023 et aux prestations associées).

Pour le *Best Estimate* au titre des sinistres à payer, les Cash Flows futurs ont été estimés à partir de triangles de règlements. Dans le contexte d'années 2020 et 2021 atypiques, et d'incertitudes sur la sinistralité future, plusieurs méthodes de provisionnement ont été testées, en réalisant des sensibilités sur la périodicité et la segmentation du triangle. La méthode conduisant au provisionnement le plus prudent a été retenue.

Ainsi, le *Best Estimate* au titre des sinistres à payer a été évalué à 2 392 K€.

Le *Best Estimate* au titre des primes futures a été estimé à partir des cotisations attendues pour 2023 et d'un ratio prestations et frais sur cotisations estimé pour 2023. Il s'élève à - 403 K€.

Au global, le *Best Estimate* est de 1 989 K€ (contre 2 351 K€ en valorisation Solvabilité 1) :

Provisions techniques	Montant S2	Montant S1
	2023	2023
Best Estimate de sinistres non vie Santé	2 392	
Best Estimate de primes non vie Santé	- 403	
TOTAL	1 989	2 351

D.2.1.2 Marge de risque

La marge de risque a été calculée à partir de la méthode du coût du capital exposée à l'article 37 des actes délégués. Cette méthode nécessite de projeter les futurs SCR jusqu'à extinction du portefeuille.

Des simplifications sont proposées à l'article 58 du Règlement Délégué conformément au principe de proportionnalité qui peuvent revêtir l'une des formes suivantes :

- // Méthodes faisant appel à des approximations des montants représentés par le terme $SCR(t)$;
- // Méthodes estimant approximativement la somme actualisée des montants représentés par le terme $SCR(t)$ sans calculer séparément chacun de ces montants.

La méthode utilisée par la Mutuelle VALEO, pour estimer les SCR futurs, repose sur une projection de chaque sous module de risque que comportent les modules opérationnels, contrepartie et souscription :

- // Le risque opérationnel est estimé proprement à partir des *Best Estimate* recalculés à chaque date future en utilisant la courbe des taux forward (projection des taux dans le temps) et des primes uniquement pour 2023.
- // Le risque de souscription santé est estimé à partir de l'agrégation des sous modules de risques :

- Les risques de catastrophe et de chute sont estimés à zéro à partir de la deuxième année ;
- Les risques de primes et provisions sont estimés à partir du volume de provisions recalculé à chaque date future en utilisant la courbe des *taux forward* et les paramètres de volatilité des provisions.

// Le risque de défaut de contrepartie des réassureurs a été projeté au prorata de provisions techniques cédées estimées à chaque date future

Les modules de risque sont ensuite agrégés en utilisant la matrice de corrélation indiquée dans les actes délégués.

La marge pour risque de la Mutuelle VALEO projetée au 31/12/2023 est égale à 246 K€.

D.2.2 Autres passifs

Tableau récapitulatif

Autres passifs	Montant S1 2023	Montant S2 2023	Mode de valorisation	Source de la valorisation
Impôts différés passifs		-	Estimation par écart de valorisation S2 et fiscale	Bilan prudentiel
Dettes nées d'opérations d'assurance	786	786	Valeur nette comptable	Comptabilité
Dettes (hors assurance)	1 302	1 302	Valeur nette comptable	Comptabilité
TOTAL	2 088	2 088		

Explication de la valorisation des autres passifs

D.2.2.1 Impôts différés

Au 31/12/2023, le montant des impôts différés passif, au titre des écarts d'évaluation sur l'actif de placements est nul.

D.2.2.2 Autres dettes

Les postes de bilan suivants sont valorisés dans le référentiel Solvabilité 2 à leurs valeurs dans les comptes sociaux Solvabilité 1.

D.3 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'a été retenue.

D.4 Autres informations

Aucune autre information n'est à communiquer.

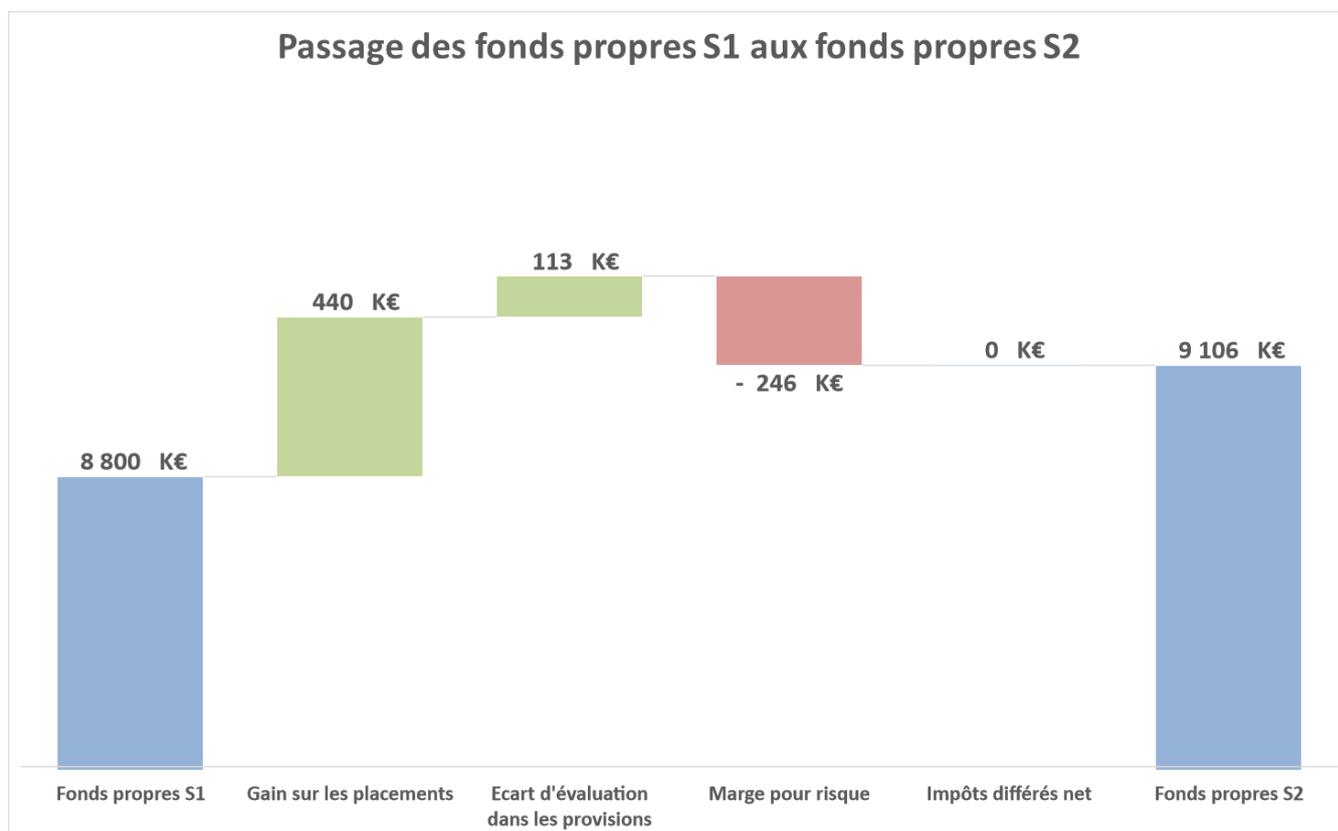
E. GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

Les fonds propres de la Mutuelle VALEO sont exclusivement constitués du fonds d'établissement initial et des résultats accumulés au fil des années. Aucun élément de fonds propres auxiliaires n'est comptabilisé au bilan au 31/12/2023, que ce soit dans le bilan social ou dans le bilan prudentiel.

Au 31/12/2023, les fonds propres de la Mutuelle VALEO s'élèvent à 8 800 K€. Dans l'environnement Solvabilité 2, les fonds propres économiques sont de 9 106 K€.

A titre d'illustration, le passage des fonds propres Solvabilité 1 aux fonds propres Solvabilité 2 est le suivant :



E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.1 SCR global

Le capital de solvabilité requis est calculé conformément aux spécifications techniques du Règlement Délégué n°2015/35.

Le tableau suivant présente les résultats relatifs aux calculs de SCR et MCR au 31 décembre 2023. Pour rappel, ces résultats ont été comparés aux résultats des travaux menés lors de la collecte ACPR 2022 (exercice comptable au 31/12/2022) :

Décomposition du SCR			
<i>(Montants en K€)</i>		31/12/2023	31/12/2022
Risque de marché	Taux d'intérêt	371	272
	Actions	554	737
	Immobilier	-	-
	Spread	542	145
	Concentration	419	125
	Change	281	290
	TOTAL	1 285	1 033
Risque de défaut	TOTAL	408	483
Risque Santé	Primes et Provisions	2 199	1 961
	Cessation	585	460
	Catastrophe	821	839
	TOTAL	2 605	2 368
BSCR	Total avant diversification	4 297	3 884
	Effet de diversification	- 970	- 892
	SCR incorporels	-	-
	TOTAL	3 327	2 992
Risque Opérationnel	TOTAL	633	614
Ajustement pour capacité d'absorption	Provisions techniques	-	-
	Impôts différés	-	-
	TOTAL	-	-
SCR	3 960	3 606	
MCR	2 700	2 700	
NAV	9 106	9 448	
Couverture de SCR	230%	262%	

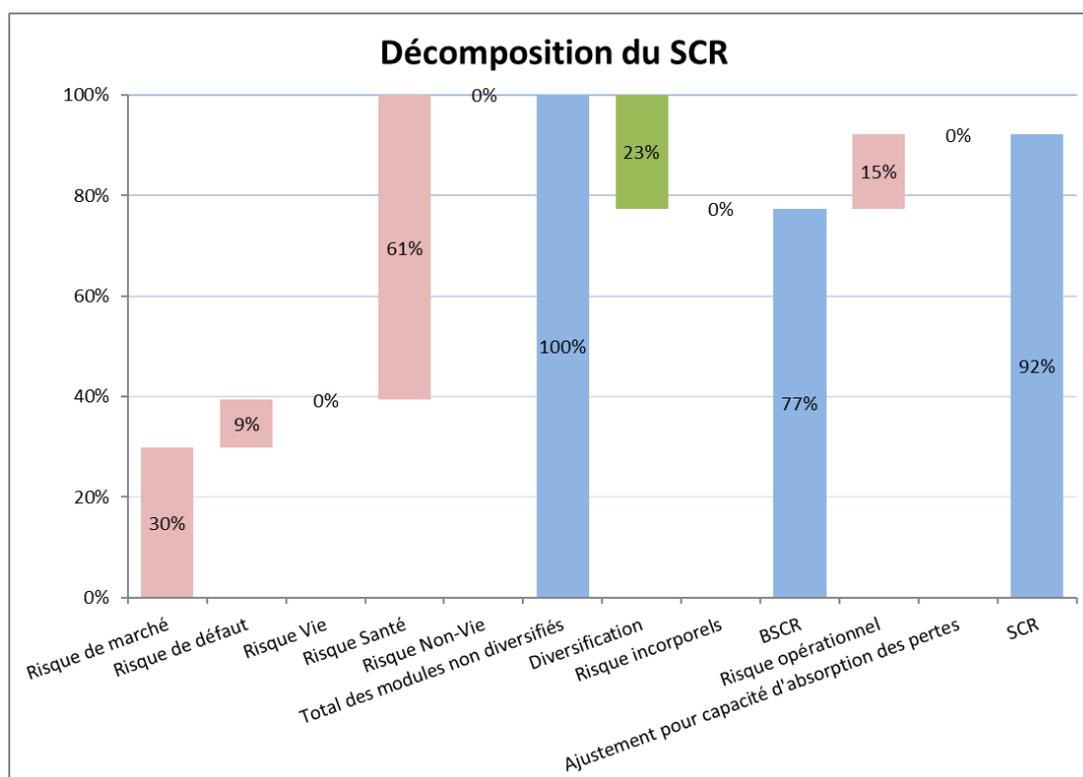
Le ratio de couverture du SCR diminue par rapport à 2022.

Les fonds propres diminuent de - 341 K€ (- 3,6 %) du fait d'une baisse des placements et de la trésorerie traduisant le résultat négatif observé en 2023.

Le SCR augmente de + 354 K€ (+ 9,8 %) en raison d'une augmentation du SCR de marché par rapport à 2022 (+ 252 K€, soit + 24,4%), traduisant la hausse de l'exposition à ce risque, et d'une augmentation du SCR de souscription santé (+ 237 K€, soit +10,0%). Cette hausse est partiellement atténuée par la baisse du SCR de défaut de contrepartie (-75 K€, soit - 15,6%).

Le SCR opérationnel est relativement stable, en cohérence avec un chiffre d'affaires évoluant faiblement.

A titre d'illustration, la décomposition du SCR en pourcentage du total des modules non diversifié est la suivante :



Le tableau ci-dessous reprend le niveau des fonds propres et le ratio de couverture de la Mutuelle VALEO au 31/12/2023 et au 31/12/2022.

Capital de Solvabilité Requis (SCR)	2023	2022	Variation	Variation (%)
Fonds Propres économiques (couverture du SCR)	9 106	9 448	- 341	-4%
Capital de Solvabilité Requis (SCR)	3 960	3 606	354	10%
Minimum de Capital Requis (MCR)	2 700	2 700	-	0%
Taux de couverture du SCR	230%	262%	-32%	-12%
Taux de couverture du MCR	337%	350%	-13%	-4%

L'évaluation du besoin en fonds propres Solvabilité 2 fait apparaître un ratio de couverture de 230 % au 31/12/2023. Ce dernier diminue en comparaison du ratio de 262 % au 31/12/2022.

E.2.2 Minimum de capital requis

Le minimum de capital requis (MCR) de la Mutuelle VALEO est calculé sur la base du Règlement Délégué de la Commission Européenne.

Dans le cas de la Mutuelle VALEO, le critère le plus contraignant est celui du plancher en valeur absolue, soit 2 700 K€.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Dans la mesure où la Mutuelle VALEO ne commercialise pas de produits d'assurance retraite, elle n'est pas concernée par l'application du sous-module risque sur actions fondé sur la durée.

E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La Mutuelle VALEO utilise la formule standard définie au niveau Européen pour calculer ses exigences de capitaux requis dans l'environnement Solvabilité 2. Il n'est à ce jour pas envisagé de développer un modèle interne partiel ou total.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Au 31/12/2023, la Mutuelle VALEO couvre les exigences de capitaux requis sous Solvabilité 2 SCR et MCR respectivement 2,3 fois et 3,4 fois. Dans le cadre de l'ORSA, des scénarios défavorables ont été testés. Ces scénarios ne remettent pas en cause la solvabilité de la Mutuelle VALEO.

E.6 Autres informations

La Mutuelle n'a aucune autre information à communiquer.

ANNEXES

Annexe I
S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	-
Frais d'acquisition différés	R0020	-
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	9 663 729
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	0
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	0
Obligations d'État	R0140	0
Obligations d'entreprise	R0150	0
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	9 332 218
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	331 511
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	875 624
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	875 624
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	875 624
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 193 270
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	10 149
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	674 607
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	12 237
Total de l'actif	R0500	13 429 617

Passifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	2 235 064
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	2 235 064
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	1 988 915
Marge de risque	R0590	246 148
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	0
Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	0
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	55 099
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	730 945
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 302 019
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	4 323 127
Excédent d'actif sur passif	R1000	9 106 489

Annexe I

S.04.05.01

Activité par pays - localisation du risque

Ligne d'activité	Z0010	Assurance santé
Code de l'entité de souscription	Z0020	LEI/969500S1ANVFJ3WU0S22
Pays de l'EEE	R0010	FR

		Activité totale de l'entité de souscription	Activité par pays - localisation du risque
		Total des contrats conclus par les entreprises	Total par pays
		C0010	C0020
Primes émises (brutes)	R0020	21 102 650	21 102 650
Primes acquises (brutes)	R0030	21 102 650	21 102 650
Charges des sinistres (brute)	R0040	20 810 970	20 810 970
Dépenses engagées (brutes)	R0050	1 295 915	1 295 915

Annexe I

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	21 102 650	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	10 551 319	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0200	10 551 331	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	21 102 650	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	10 551 319	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0300	10 551 331	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	20 810 970	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	10 405 485	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0400	10 405 485	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	1 295 915	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0				21 102 650	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0				0	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	0	
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	10 551 319	
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	10 551 331	
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0				21 102 650	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0				0	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	0	
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	10 551 319	
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	10 551 331	
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0				20 810 970	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0				0	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	0	0	0	
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	10 405 485	
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	10 405 485	
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0				0	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0				0	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	
Dépenses engagées	R0550	0	0	0				1 295 915	
Autres dépenses	R1200							0	
Total des dépenses	R1300							1 295 915	

Annexe I

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060	-403 113	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-268 079	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-135 035	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160	2 392 028	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	1 143 703	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	1 248 326	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation – brut	R0260	1 988 915	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation – net	R0270	1 113 291	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0280	246 148	0	0	0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	2 235 064	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	875 624	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	1 359 439	0	0	0	0	0
Bénéfices attendus, inclus dans les primes futurs (EPIFP)	R0500	-403 113	0	0	0	0	0

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation – brut	R0260	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation – net	R0270	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0280	0	0	0	0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	0	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	0	0	0	0	0
Bénéfices attendus, inclus idans les primes futurs (EPIFP)	R0500	0	0	0	0	0	0

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	0	0	0	0	-403 113
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	-268 079
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	-135 035
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	0	0	0	0	2 392 028
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	1 143 703
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	1 248 326
Total meilleure estimation – brut	R0260	0	0	0	0	1 988 915
Total meilleure estimation – net	R0270	0	0	0	0	1 113 291
Marge de risque	R0280	0	0	0	0	246 148
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320	0	0	0	0	2 235 064
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	0	0	0	875 624
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	0	0	0	1 359 439
Bénéfices attendus, inclus idans les primes futurs (EPIFP)	R0500	0	0	0	0	-403 113

Annexe I
S.19.01.21
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	Année d'accident
Monnaie	Z0030	EUR "total"
Conversions monétaires	Z0040	Monnaie d'origine

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année		Année de développement												Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +				C0170
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110				
Précédentes	R0100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0		R0100	0,00	0,00
N-10	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0160	0	0
N-9	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0170	0	0
N-8	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0180	0	0
N-7	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0190	0	0
N-6	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0200	0	0
N-5	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0210	0	0
N-4	R0220	17 865 077	1 483 466	74 766	0	0								R0220	0	19 423 309
N-3	R0230	15 226 473	1 441 302	36 084	1 789									R0230	1 789	16 705 647
N-2	R0240	17 262 808	675 830	27 904										R0240	27 904	17 966 542
N-1	R0250	17 402 293	1 792 030											R0250	1 792 030	19 194 323
N	R0260	18 341 485												R0260	18 341 485	18 341 485
Total	R0270													R0270	20 163 208	91 631 306

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année		Année de développement											Fin d'année (données actualisées)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		C0360
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		
Précédentes	R0100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	R0100	0,00
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0160	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0			R0170	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0				R0180	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0					R0190	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0						R0200	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0							R0210	0
N-3	R0220	2 632 914	77 090	3 874	0								R0220	0
N-2	R0230	2 493 952	54 005	0									R0230	0
N-1	R0240	1 976 728	67 076										R0240	65 907
N	R0250	2 366 435											R0250	2 326 121
	Total												R0260	2 392 028

Annexe I

S.23.01.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35		-	-	-	-	-
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	228 674	228 674		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	8 877 815	8 877 815			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	9 106 489	9 106 489	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callable sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	9 106 489	9 106 489	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	9 106 489	9 106 489	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	9 106 489	9 106 489	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	9 106 489	9 106 489	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	3 959 893				
Minimum de capital requis	R0600	2 700 000				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	230%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	337%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	9 106 489	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	228 674	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0	
Réserve de réconciliation	R0760	8 877 815	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	-403 113	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	-403 113	

Annexe I

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Article 112	Z0010	No
-------------	--------------	----

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	1 284 513	 	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	407 855	 	
Risque de souscription en vie	R0030	0		
Risque de souscription en santé	R0040	2 604 849		
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		
Diversification	R0060	-970 404	 	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0	 	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	3 326 813	 	

Calcul du capital de solvabilité requis	-	C0100
Risque opérationnel	R0130	633 080
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	3 959 893
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	3 959 893
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Annexe I

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010		
RésultatMCR _{NL}	R0010	548 237		
			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
			C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		1 113 291	10 551 331
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040		
RésultatMCR _L	R0200	0		
			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
			C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		0	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	548 237
Capital de solvabilité requis	R0310	3 959 893
Plafond du MCR	R0320	1 781 952
Plancher du MCR	R0330	989 973
MCR combiné	R0340	989 973
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 700 000
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	2 700 000